



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

PLAN N° 5B3

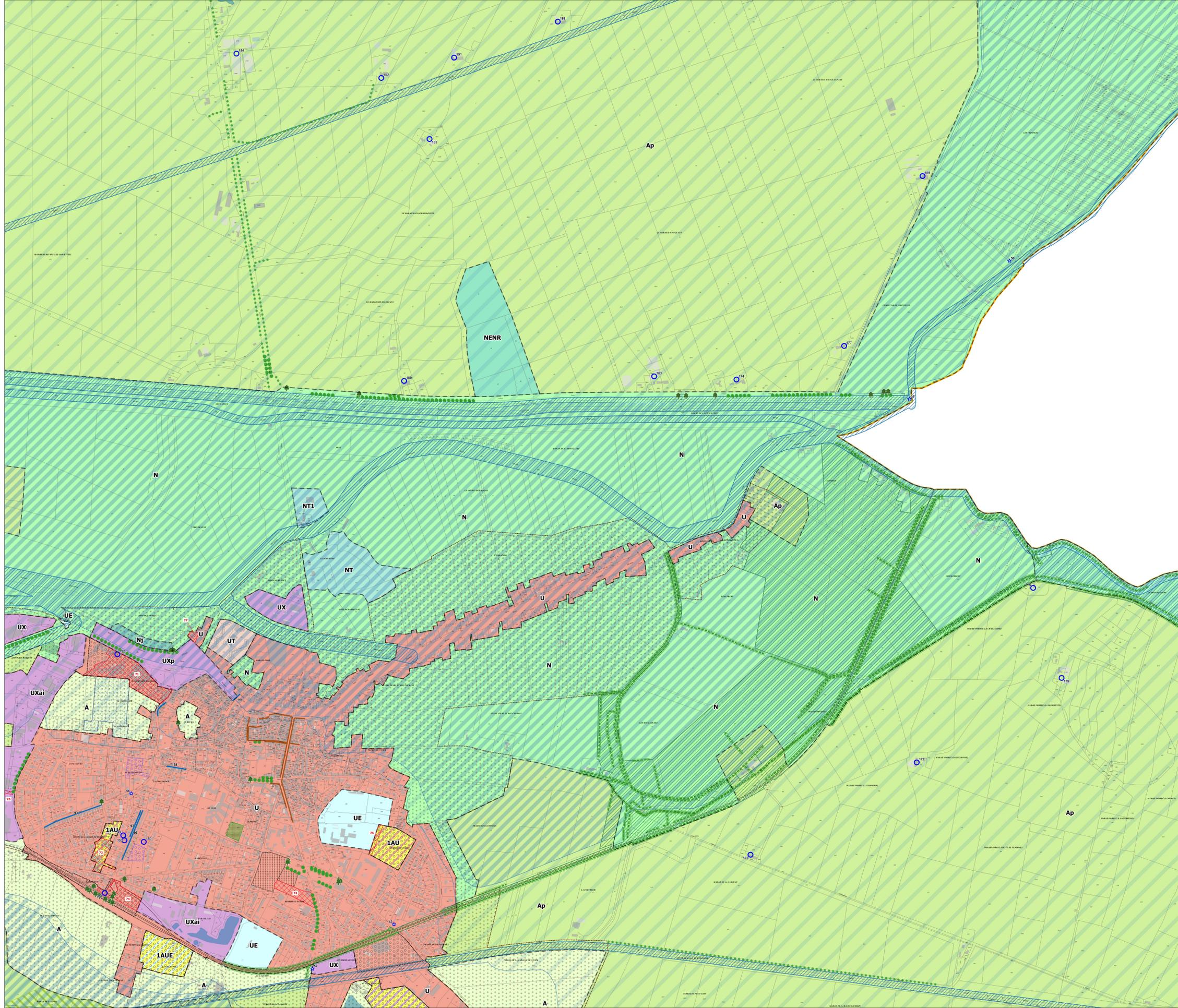


## RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° 5B3	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
<b>ECHELLE 1/5000</b>	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		
CONCEPTION: Atelier Urbaines - urbanistes et architectes 2 Impasse Neau, 79003 LA ROCHE DROIT: 19650 Cartographie 20 1ER Avenue de Gennes, 79000 ANJOU FOND CADASTRAL: Cadastre EDGEO - Juin 2019 Dictionnaire des Codes de Zones MAJ: 19/05/2021			

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U : Zone urbaine
  - UE : Zone urbaine à vocation d'équipement
  - UT : Zone urbaine à vocation touristique
  - UX : Zone urbaine à vocation économique (généraliste)
  - UXai : Zone urbaine à vocation économique (industrie et artisanat)
  - UXp : Zone urbaine à vocation économique (portuaire)
- ZONES A URBANISER**
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
  - 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipement
  - 1AUXai : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique (industrie et artisanat)
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
  - Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle
  - Ni : Zone naturelle portant un projet spécifique
  - Np : Zone naturelle protégée
  - NENR : NENR : Zone d'équipement pour le développement préférentiel des énergies renouvelables
  - NT : NT : Zone naturelle portant un projet spécifique
  - NT1 : NT1 : Zone naturelle portant un projet spécifique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
  - Corridors écologiques remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Emplacement réservé
  - OAP densification habitat
  - OAP sectorielle simple
  - Orientation d'aménagement et de programmation liée aux limites urbaines à protéger
  - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Zone fréquemment inondée
  - Zone exceptionnellement inondée
  - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Local commercial protégé au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
  - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- HABILITAGE DU PLAN**
- Limite communale des communes du PLU (source cadastre)



Emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune
71	Restructuration urbaine et revitalisation du secteur du port	Commune de MABANS	2862 m²
72	Aménagement friche Profiter	Commune de MABANS	7735 m²
73	Extension du cimetière communal	Commune de MABANS	2032 m²
74	Aménagement de la gare	Commune de MABANS	8777 m²
75	Aménagement de l'extension du quartier des Bacconneaux	Commune de MABANS	1995 m²
76	Création de voir	Commune de MABANS	1977 m²
77	Aménagement du port	Commune de MABANS	1262 m²

**Changement de destination autorisé**

Patrimoine			
N°	Libellé	Type / Détail	Commune
93	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	non renseigné	MABANS
94	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	non renseigné	MABANS
95	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	non renseigné	MABANS
96	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	non renseigné	MABANS
97	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	non renseigné	MABANS
98	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	non renseigné	MABANS

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
43	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	MABANS
50	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ouvrage hydraulique	MABANS
56	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Bec de gaz	MABANS
57	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Calvaire	MABANS
58	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Aqueduc	MABANS
149	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Anciens abattoirs	MABANS
150	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Moulin de Besaugerand	MABANS
151	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Gare	MABANS
152	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Silo CAVAC	MABANS
153	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Anciens abattoirs	MABANS
173	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
174	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
175	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
176	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
177	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
179	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
180	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
182	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
183	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
184	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
185	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
188	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
189	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS
191	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MABANS